

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2015

Le conseil a étudié les dossiers suivants.

## Suppression du Centre communal d'Action Sociale.

M. le Maire expose au conseil municipal que dans un souci de simplification administrative, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS.

La Commune a la possibilité de dissoudre le CCAS et d'exercer directement les compétences.

M. le Maire propose de supprimer le CCAS et de reprendre la compétence, le résultat, l'actif et le passif.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de supprimer le CCAS à compter du 31 décembre 2015.
- décide de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.

## Création d'un comité consultatif d'action sociale.

Le Conseil Municipal

- Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de créer des comités consultatifs ;
- Vu la décision n° 2015.044 de l'assemblée municipale décidant la suppression du centre communal d'action sociale au 31 décembre 2015 ;
- Décide, sur proposition de M. le Maire, de créer un comité consultatif d'action sociale à compter du 01 Janvier 2016, composé de neuf membres, qui aura pour mission d'émettre un avis sur les dossiers relevant du domaine de l'action sociale ;
- Désigne les membres actuels du centre communal d'action sociale à savoir : M. Christophe GREFFET, Maire, Mme Isabelle QUEFFELEC, M. Michel BROCHAND, Mme Dominique MARQUIS, Mme Sophie PRADIGNAC, M. François BESSON, Mme Bernardette PASQUALIN, Mme Edith ROBIN et M. Christian JANODET en qualité de membres du comité consultatif d'action sociale.

## Budget principal – Décision modificative n° 2015.06

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Vote un virement de crédit suivant :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 21318 - Programme n°170 « Bâts divers »	: +	590 €
Article 21311- Programme n° 170 « Bâts divers »	: +	350 €
Article 2315 - Programme n° 170« Bâts divers »	: -	940 €
Article 2151- Programme n° 163 « Voirie »	: +	20 500 €
Article 2315- Programme n° 163 « Voirie »	: -	20 500 €
Total	:	0

## Budget principal – Décision modificative n° 2015.07

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Vote un virement de crédit suivant :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 21538 - Programme n° 167 – Modernisation Éclairage public	: -	6 300 €
Article 2041582 - Programme n° 167 – Modernisation Éclairage public	: +	6 300 €

M. le Maire précise que la trésorerie de Pont-de-Veyle fermera définitivement le 31 décembre 2015. Les services sont transférés à la trésorerie de Saint-Laurent-sur-Saône.

Temps d'activités périscolaires - attribution de fonds de concours à la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont de Veyle un fonds de concours à hauteur de 1 066,67 €.

	<b>Montant € TTC</b>	<b>%</b>
Coût de fonctionnement	71 260,00	
Fonds concours commune de St-Genis/Menthon	1 066,67	1,50
Autres fonds de concours	20 483,33	28,74
Autofinancement CCCPV	49 710,00	69,76
<b>TOTAL</b>		<b>100,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le principe de versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 066,67 € ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La parole est donnée aux élus.

Yves Bajat.

Il dresse la liste des travaux et des acquisitions à prévoir.

Michel Brochand.

- Voirie : à définir le programme en fonction des crédits alloués.

- Aménagement de la RD47 au centre du village.

Les élus prennent connaissance des plans établis par M. Galland de l'agence départementale d'ingénierie.

Isabelle Queffelec.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Comptes rendus de réunions.

Dominique Marquis.

Elle résume la séance de travail de la commission « affaires sociales » qui avait pour principal objet le dossier de la MARPA.

-SMIDOM. Michel Brochand a assisté à la réunion. 17 points étaient à l'ordre du jour en particulier : Retrait de 3 communes ; entrée de 2 communes ; bail des locaux ; participation à la mutuelle santé et prévoyance des agents ; badge d'entrée à déchetterie : possibilité d'obtention d'un deuxième badge moyennant le prix de 10 € ; débat d'orientation budgétaire ; changement de couleur des sacs au 1er janvier 2016.

Divers.

Agenda. : Cérémonie des vœux le 16 janvier 2016 à 18 H.

Prochaine réunion de conseil : mercredi 10 février 2016 à 20 h 30.

Vote de subventions.- centre de loisirs.

Le Conseil Municipal alloue une participation de deux euros cinquante par jour et un euro vingt-cinq par demi-journée et par enfant domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui fréquentera un centre de vacances durant l'année 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 22.

Délibéré en séance les jour et an susdits.